



**PROCÈS-VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
MARDI 26 MARS 2024**

L'an deux mille VINGT-QUATRE, le 26 mars à 19 heures et 00 minute, le Conseil Municipal de la commune de SALLES, convoqué le 19 mars 2024, en séance ORDINAIRE, s'est réuni à la Salle des fêtes de LAVIGNOLLE, sous la présidence de Nadège DOSBA, 1^{ère} adjointe.

PRÉSENTS :

Nadège DOSBA - Patrick ANTIGNY – Fabienne PASQUALE - Dominique BAUDE - Morgan BOUTET - Christiane PRÉVOST - Éric CHAUFFETON – Adjoints au Maire
Alain BOURGUIGNON - Bernard PLET - Hervé GEORGES – Carole BONNAFOUX - Frantz MOUGEOT - Françoise VELAZCO - Vanessa DANIEL - Séverine PLACE-HANS - Anne-Marie MOREIRA - Jean-Pierre POUMEYRAU - Marie-Christine DULUC – Christian LIMONTA – Marie-France DEDOUBAT - Conseillers Municipaux

ABSENTS EXCUSÉS ET REPRÉSENTÉS :

Bruno BUREAU a donné pouvoir à Nadège DOSBA ;
Sylvie DUFOURCQ a donné pouvoir à Christian PRÉVOST.
Frédéric ARAUJO a donné pouvoir à Vanessa DANIEL.

ABSENTS :

Vincent TÉCHOUEYRES ;
Graziella CLICHEROUX ;
Patrice JOUBERT ;
Tristan PAUC ;
Jean-Claude SAUNIER ;
Jean-Matthieu LECOCQ.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Patrick ANTIGNY.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 12 février 2024.
Procès-Verbal adopté à l'**UNANIMITÉ**.

DÉCISIONS PRISES EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

Décision du Maire n°2024-04 – Visa Préfectoral du 07 février 2024 – Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec le collectif Tutti ;

Décision du Maire n°2024-05 – Visa Préfectoral du 07 février 2024 – Signature d'un contrat de cession du droit d'exploitation d'un spectacle avec la compagnie le Barets ;

Décision du Maire n°2024-06 – Visa Préfectoral du 07 février 2024 – Signature d’une convention de mise à disposition de l’exposition « Histoire, sport & Citoyenneté » ;

Décision du Maire n°2024-07 – Visa Préfectoral du 15 février 2024 – Demande de subvention au titre de la DETR/DSIL 2024.

Décision du Maire n°2024-08 – Visa Préfectoral du 21 février 2024 – Fixation des tarifs dans le cadre de la Saint Patrick ;

Décision du Maire n°2024-10 – Visa Préfectoral du 07 mars 2024 – Signature d’une convention d’activités hors EPS sans hébergement ;

Décision du Maire n°2024-11 – Visa Préfectoral du 07 mars 2024 – Signature d’un contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec la compagnie coup de foudre ;

Décision du Maire n°2024-12 – Visa Préfectoral du 07 février 2024 – Signature d’un contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec la compagnie les délivreurs de mots ;

Décision du Maire n°2024-13 – Visa Préfectoral du 07 février 2024 – Signature d’un contrat de cession du droit d’exploitation d’un spectacle avec la compagnie Lapin 34 ;

Décision du Maire n°2024-14 – Visa Préfectoral du 07 février 2024 – Partenariat à la co-utilisation du centre d’hébergement TBM-Kéolis sur les périodes de juillet 2024.

Les décisions ont été affichées et sont jointes au dossier du Conseil Municipal.

Communications Diverses :

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 15 avril 2024

Statistiques d’intervention de la gendarmerie en 2023

La gendarmerie nous a transmis les statistiques d’intervention sur la commune.

Au niveau sécurité, routière le nombre total des infractions est en légère hausse passant de 459 en 2022 à 490 en 2023.

Le nombre total des interventions sur le territoire communal est stable avec 391 interventions contre 394 en 2022. Les différends intrafamiliaux, les accidents de la circulation et les ivresses publiques sont stables quand les interventions pour tapage sont en nette baisse (24 contre 43 en 2022).

Les faits de délinquance comprenant les cambriolages, les vols liés aux véhicules ou bien les dégradations sont en baisse avec 95 faits contre 101 en 2022.

Les heures de présence de la gendarmerie sur le territoire communal sont en forte hausse avec 6230 heures / gendarme contre 4423 en 2022.

Délibération n°2024-07 – Procès-Verbal d’installation d’un nouveau Conseiller Municipal.

Christiane PRÉVOST, expose que :

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-4 ;

Conseil Municipal du 26 mars 2024

Vu le Code électoral et notamment son article L. 270 ;
Vu la délibération n°2023-74 du conseil municipal du 06 novembre 2023 désignant les élus au sein des commissions municipales ;
Vu le décès de Monsieur Pierre BROUSTE-LEFIN, membre élu de la liste « Unis pour Salles » ;

Considérant que, conformément aux dispositions de l'article L. 270 du Code électoral, le conseiller municipal venant sur la liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit,

Considérant que le conseiller municipal venant sur la liste, immédiatement après le dernier élu, est Madame Marie-France DEDOUBAT ;

Considérant que Madame Marie-France DEDOUBAT a accepté de siéger au sein du conseil municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de l'installation de Madame Marie-France DEDOUBAT en qualité de conseillère municipale au sein du Conseil Municipal ;
- **DIT** qu'une modification du tableau des Conseillers municipaux sera effectuée et joint à la présente délibération.

La parole est donnée à Marie-France DEDOUBAT :

Je suis l'équipe municipale depuis son installation. Au préalable j'étais à Unis pour Salles depuis sa création. Je me suis inscrite dans ce parcours car c'est une commune qui est gérée pour le bien de tous et dans un esprit social dans lequel je me retrouve donc j'ai accepté de prendre la succession de Pierre. Toutefois j'ai préféré garder les commissions dans lesquelles il était sans vouloir rien changer. Je vous remercie de m'avoir accordé un instant.

Le Conseil Municipal prend acte de sa nouvelle composition.

Délibération n°2024-08 – Constitution et composition des Commissions municipales et abrogation de la délibération du Conseil Municipal n°2023-74.

Fabienne PASQUALE, expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-22 ;
Vu la délibération n°2023-74 en date du 06 novembre 2023 portant constitution et composition des Commissions municipales ;

Considérant qu'en raison du décès de Monsieur Pierre BROUSTE-LEFIN, Conseiller municipal, il convient de procéder à son remplacement au sein des Commissions municipales.

Considérant l'installation de Madame Marie-France DEDOUBAT, actée par délibération n°2024-07 de ce jour, il s'agira de procéder à sa nomination au sein des Commissions municipales.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de la composition des Commissions Municipales, annexée à la présente délibération ;
- **ABROGE** la délibération n°2023-74.

Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ.

Délibération n°2024-09 – Débat des Orientations Budgétaires 2024.

Nadège DOSBA :

Pour rappel, le débat d'orientations budgétaires n'engendre aucune décision, mais consiste en une simple discussion, le Maire restant libre des suites à réserver à la préparation du budget. Le vote du budget prévisionnel de la commune aura lieu dans les prochaines semaines.

Les lignes directrices du BP 2024 sont développées dans le ROB qui vous a été transmis préalablement à la tenue de cette séance du conseil municipal et qui figurera dans les documents annexés au procès-verbal de ce conseil.

Ces lignes directrices peuvent être synthétisées de la manière suivante :

I – LA SECTION FONCTIONNEMENT DU BUDGET PREVISIONNEL 2024 :

A – CONCERNANT LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

2023, s'est traduit par une forte progression des dépenses de fonctionnement et celles-ci vont continuer à augmenter, les principales dépenses des communes étant sujettes à une inflation supérieure à celles des ménages compte tenu de leur configuration.

L'ensemble des dépenses de fonctionnement pour 2024 est donc estimé à environ 11 000 000€

Les postes les plus importants étant :

- Les charges à caractère général pour 3 250 000€ (soit 30% des dépenses de fonctionnement) avec une progression de 9%
- Les charges de personnel pour 5 900 000€ (soit environ 55% des dépenses de fonctionnement) avec une progression de 7.90%

Les charges à caractère général :

C'est le poste qui progresse le plus.

En effet, il regroupe les dépenses relatives à l'alimentation, les fluides (eau gaz électricité) et l'alimentation. Les éléments de ces hausses sont évoqués dans le contexte général présentés dans le rapport d'orientation budgétaires.

Il comporte aussi les transports et séjours qui augmentent, la commune ne souhaitant pas réduire les activités à destination de nos jeunes.

C'est aussi la première année de mise en œuvre du nouveau programme ambitieux de la Convention Territoriale Globale.

Ce sont ces éléments qui motivent l'importante augmentation

Les charges de personnel :

Pour rappel, le salaire minimum dans la fonction publique au 01 janvier 2023 était 1.712,06€ (smic 1.709,28€) et au 01 janvier 2024 de 1.801,73€ (smic à la même date 1.766,92€)

Soit 5,12 % de hausse.

En raison notamment

- De la décision du gouvernement d'augmenter au 01/07/2023 de 1.5% la valeur du point d'indice (son impact dans les résultats 2023 n'est donc intervenu que pour 6 mois, il est en année pleine pour 2024) et cela a touché toutes les catégories.
- De l'attribution de 5 points d'indice supplémentaires à tous les agents au 01 janvier 2024 (le point d'indice est de 4,92€) soit une hausse de 24,60€ par agent et par mois.

Cette attribution de 5 points est équivalente à une hausse d'environ 2 pour cent du smic qui interviendrait en cours d'année (la règle étant que si l'inflation progresse de plus de 2 pour cent en cours d'année le smic est revalorisé du pourcentage de celle-ci en dehors de la revalorisation systématique au 01 janvier).

Ces 5 points d'indice permettent de faire face à une éventuelle hausse de la valeur du point d'indice, liée à l'inflation (donc d'avoir une vision plus claire sur l'évolution collective de la masse salariale en matière de revalorisation globale hors glissement vieillesse technicité qui correspond aux avancements d'échelon, de grade et à la promotion interne.

Les autres charges de gestion qui représentent moins de 8 pour cent des dépenses de fonctionnement sont évaluées au niveau de 2022.

Soit environ 830 000€.

La hausse entre 2023 et la prévision 2024 provient notamment

- D'une augmentation de la participation au Parc Naturel Régional des Landes de Gascogne,
- D'une augmentation de la contribution au SDIS et
- Au CCAS celui-ci ayant bénéficié du solde de trésorerie du COSEL suite à sa dissolution qui était venue en diminution de la participation de la commune en 2023.

Malgré un contexte financier contraint, les subventions aux associations sont en progression de 20 000€, en 2023, elles avaient subi une baisse en raison de la disparition du COSEL.

Si on compare donc à 2022, c'est en réalité une hausse d'environ 20 000€ des subventions aux associations.

B – CONCERNANT LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Comme le montrent les chiffres détaillés par chapitre dans le rapport d'orientation budgétaires, ce sont les chapitres 73 et 74 qui représentent les recettes les plus importantes. Ce sont sans surprise ceux de la fiscalité et ceux des dotations de l'Etat.

Chapitre 73 impôts et taxes :

C'est le chapitre qui comporte les recettes les plus importantes de la commune.

Comme cela a été souligné dans le cadre de l'examen de l'exécution budgétaire 2023, les réalisations n'ont pas été à la hauteur des prévisions, même si une baisse des droits de mutations à titre onéreux (7381) avait été anticipée à plus de 10 pour cent dans le budget prévisionnel, celle-ci s'est avérée bien plus importante que prévue 415 000€ contre 550 000€ prévus au budget 2023.

En 2022, nous avons encaissé 607 000€ et 731 000€ en 2021.

Cette recette est liée aux ventes immobilières qui sont en forte chute, alors pour l'année 2024 la prévision a été ramenée à 350 000€.

La loi de finances pour 2024 prévoit une revalorisation des bases cadastrales de 3,9%, mais celle-ci est loin de compenser les hausses de charges liées à l'inflation et aux transferts de charges, Une progression physique des bases a été évaluée à 1,5%, elle correspond aux nouvelles constructions ou extensions assujetties à la taxe foncière pour la première année (là-aussi nous constatons un net ralentissement).

Ce sont ces contraintes qui ont amené à prévoir une augmentation des impôts locaux de 2.5 point pour 2024. Cela permettra une recette supplémentaire comprise entre 200 000€ et 300 000€ qui sera loin de compenser l'accroissement des charges.

Nous sommes au niveau du débat d'orientation budgétaire, le moment où la discussion porte sur les orientations, c'est-à-dire que ce n'est pas le budget qui sera soumis au vote, il est important de rappeler que pour les dotations de l'Etat notamment, à ce jour, nous n'avons pas tous les éléments.

Chapitre 74 Dotations , subventions et participations :

Nous constatons l'insuffisante évolution des dotations qui ne correspond pas à la progression démographique que connaît Salles et pas suffisamment aux impacts des charges transférées et de l'inflation.

L'Etat lui-même à travers les déclarations annuelles sur les revenus des particuliers reconnaît une population de 8.479 habitants en 2021 à Salles et pourtant les dotations sont calculées sur une population de 8 011 habitants.

Nous avons donc fait des estimations pour ce chapitre avec une hausse espérée de la DGF (conséquence de l'augmentation de la population au 01 janvier), d'environ 75 000€, mais surtout une disparition du « filet de sécurité » inflation de moins 169 000€.

On estime donc que le chapitre 74 dotations va baisser dans sa globalité de 30 000€ soit un total cumulé de 3.265 000€ contre 3.316 000€ réalisé en 2023.

Chapitre 70 Produits des services, du domaine

Il correspond à environ 8% des recettes de fonctionnement c'est la part des services qui reste à la charge des bénéficiaires.

Depuis plusieurs années, les tarifs comme la restauration scolaire, l'ALSH notamment n'ont pas été revalorisés, alors qu'à l'opposé les coûts des salaires, et des transports ont fortement progressé.

Il apparaîtrait légitime de faire porter aussi ces hausses sur les utilisateurs à juste concurrence de la progression de la fiscalité.

Pour conclure sur le BP de fonctionnement il est nécessaire de rappeler que les sommes mentionnées le sont à titre totalement indicatives, que si celles-ci s'avéraient supérieures aux orientations, le budget primitif les reprendrait et affecterait l'éventuel excédent.

II – LA SECTION INVESTISSEMENT DU BUDGET PREVISIONNEL 2024 :

A – LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

1- LES RESTES A REALISER :

Les restes à réaliser de 2023 sont importants et s'élèvent à environ 1.261 000€ en dépenses d'investissement comme cela a été détaillé dans le document complet du CA 2023.

Il s'agit pour les opérations les plus conséquentes :

Salle des fêtes du bourg	pour 115 000€
Convention de mandat MRD et Lavignolle	pour 208 000€
Pont de Dubern	pour 456 000€
Travaux de voirie	pour 230 000€

Ces dépenses sont déjà financées comme expliqué dans le tableau qui détaille le résultat de l'investissement 2023.

2- LES NOUVELLES DEPENSES 2024 :

Les nouvelles dépenses d'investissement pour 2024 :

La salle des fêtes du Bourg, qui est prévue dans le cadre d'une autorisation de programme/crédit de paiement, est inscrite au titre de 2024 pour la somme de 1.200 000€, C'est la plus importante dépense d'investissement sur 2024.

Une autre dépense importante pour 214 000€ est la suite de la convention de mandat avec la CDC du Val de L'Eyre dans le cadre des écoles MRD (Jacques Prévert) et Lavignolle.

L'achat d'un chapiteau pour 25 000€,

Le projet Notre école faisons la ensemble pour 38 000€.

L'étude Convention aménagement de bourg pour 28 000€.

L'extension éclairage public pour 170 000€.

Travaux en forêt pour 28 000€.

Annuité en capital des emprunts pour 431 000€.

Ces sommes s'ajoutent aux restes à réaliser

B – LES RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les recettes d'investissement de 2023 qui n'ont pas encore été encaissées font partie des restes à réaliser en recette pour 658 000€. (Subvention DETR, CAF crèche, départements)

Le détail est dans le compte administratif pour 2023.

À ces dernières s'ajouteront :

Un emprunt pour 400 000€.

Les dotations aux amortissements (dépenses de fonctionnement et recettes d'investissement) pour 403 000€.

Le fonds de compensation de la TVA pour 400 000€.

Le produit des Taxes d'aménagement estimé prudemment dans un contexte de forte baisse à 200 000€ (rappel : en 2023 nous avons perçu 280 000€ chiffre déjà en baisse par rapport à 2022) ;

Un virement de la section de fonctionnement pour 372 000€ ;

Des cessions pour 100 000€ ;

Et l'excédent avant RAR 2023 pour 822 000€ ;

Focus sur la salles des fêtes du bourg :

Il s'agit de la seule opération d'immobilisation qui ne s'achèvera pas avant la fin de l'année 2024. Elle a fait l'objet d'une autorisation de programme et crédit de paiement.

Sur son coût global, la somme de 115 000€ correspond aux dépenses engagées et non mandatées en 2023 et sera donc reprise en 2024 ;

Il convient d'y ajouter la prévision de 1.200 000€ qui est la nouvelle dépense estimée au titre de 2024.

Mais il est à noter que les entreprises du bâtiment ayant peu de chantiers actuellement, celui-ci peut se dérouler plus vite que prévu initialement.

Un suivi sera fait à ce sujet et une adaptation des crédits de paiement pourra être nécessaire.

Voilà en synthèse les orientations du budget prévisionnel 2024.

La parole est donnée à Morgan BOUTET :

J'aurais préféré faire cette intervention devant les membres de l'opposition.

En tant qu'adjoint petite enfance, enfance, jeunesse et vie scolaire de l'équipe municipale, merci à toi Nadège et au service finances pour ta présentation. Face à cette dernière j'ai plusieurs choses à vous dire :

La 1ère chose, et sans autosatisfaction, nous sommes en grande partie satisfait du bilan de l'équipe municipale depuis 4 ans. Les résultats sont là et dans un contexte depuis 4 ans que nous connaissons tous, nous avons su collectivement garder le cap et notre boussole.

Alors oui, ce budget est contraint, c'est un fait, mais il reste ambitieux et volontariste. Nous continuerons à garder la tête froide en étant lucide et en agissant de façon constructive pour notre commune.

Contrairement à ce que vous dites, les membres de l'opposition, nous n'avons pas la prétention de tout savoir, nous voulons continuer le futur de la commune avec les sallois et les salloises.

Ce bilan c'est 5 piliers :

Une solidarité pleinement renforcée avec un CCAS qui prend toute sa place avec une volonté d'accompagner les publics les plus fragiles et d'être aux côtés de nos aînés.

Une Jeunesse à qui nous offrons les moyens de sa réussite et de son épanouissement (Extension de la crèche, la réhabilitation de deux écoles, une tarification plus solidaire pour plus de justice sociale).

Une sécurité renforcée et améliorée avec 3 agents supplémentaires et un local qui rend leur action plus efficace.

Nous avons amélioré nos infrastructures en mettant la préservation du patrimoine comme priorité.

Et enfin, faire de notre commune un lieu où il fait bon vivre, où la convivialité fait partie intégrante de notre identité : les festivités, la saison culturelle et d'autres événements en sont la preuve.

Alors l'objectif ce soir n'est pas de vous convaincre, mais de rappeler des faits.

J'entends vos discours, hier encore à la commission finances, nous en avons eu la preuve, on a enfin pu échanger en face à face. Pour être très honnête, j'ai goûté un peu mon plaisir hier soir de rencontrer enfin Monsieur PAUC et Monsieur LECOCCQ qui sont absents depuis le début du

mandat à ma commission affaires scolaires. Donc on a pu échanger en face à face et non par réseau interposé, c'est aussi ça remettre le débat public à sa juste place.

Vous parlez souvent de frénésie budgétaire, d'un budget non maîtrisé et notamment avec ce chiffre de plus 1,2 millions au niveau des dépenses de personnel.

Sortie de ce contexte, ce chiffre peut faire peur, mais quand on occupe la vice-présidence, comme vous Monsieur LECOCCQ, de la commission finances, il est important d'évoquer des faits face à des chiffres.

Derrière les chiffres, il y a des faits et surtout des choix politiques.

L'équipe municipale souhaite préserver un environnement de vie de qualité et accessible à tous. Notre engagement est clair ; maintenir des services publics de grande qualité avec des besoins croissants.

Concrètement :

- Une Politique de zéro refus dans nos accueils de loisirs et garderie ;
- Une augmentation de places en crèche ;
- La présence accrue d'éducateurs sportifs dans nos écoles ;
- Des ATSEM dans toutes les écoles maternelles de la commune ;
- Un renfort de la sécurité avec plus de policiers Municipaux ;
- Des recrutements de cadres expérimentés pour améliorer l'expertise de nos services ;
- Un remplacement systématique des agents en arrêt maladie par des contractuels ;
- Un meilleur accompagnement de nos agents au niveau de leur carrière ;
- La réduction des écarts injuste qui existaient avant 2020.

Derrière des chiffres, il y a des femmes, des hommes, des besoins.

Il ne faut pas toujours avoir une démarche comptable ou dogmatique.

Alors oui, cela a générer des augmentations de dépenses de personnels, mais ces dernières répondent à des besoins et non à une folie dépensière. Répondre au quotidien des Sallois et à leur besoin avec des services publics de qualité, voilà notre cap.

Considérez-vous que la sécurité ne doit pas être une priorité ?

Considérez-vous que l'encadrement des animateurs avec des besoins toujours aussi importants ne doit pas être une priorité ?

Considérez-vous que l'augmentation des places à la crèche ne doit pas être une priorité ?

Ensuite, la 2ème chose importante à avoir à l'esprit sur ces augmentations de dépense de personnel et Nadège l'a assez bien rappelé tout à l'heure, c'est qu'il y a des choses que l'on ne maîtrise pas toujours et notamment des mesures décidées par le gouvernement, avec des

mesures particulières en faveur des plus bas salaires dans la fonction publique territoriale. Et on le sait tous, la fonction publique territoriale est un gros pourvoyeur de catégorie C, donc les augmentations qui ont eu lieu en 2023, continueront en 2024. Ces décisions nous ont fortement impacté. Il faut les avoir à l'esprit.

Alors il y a des choses qui nous impactent sur lesquelles nous n'avons pas toujours la main. Après il y a une vraie volonté politique d'améliorer le quotidien des sallois avec des services de qualité. Voilà la différence entre vous et nous.

Depuis 4 ans, l'équipe municipale est déterminée, combative, dans l'action. Déterminée à répondre aux besoins en gardant son identité, combative car le contexte nous pousse à nous réinventer pour trouver des marges de manœuvre en innovant, dans l'action en continuant sans cesse à proposer des projets comme la saison culturelle qui connaît un franc succès.

Après, j'ai une dernière chose à dire, et j'aimerais m'adresser aux membres de l'opposition ce soir. Depuis que je suis élu, j'ai toujours manifesté du respect pour la fonction que vous occupez car plus que votre personne, c'est des sallois et des salloises que vous représentez. J'ai toujours estimé que l'opposition avait un rôle à jouer dans une assemblée délibérante comme la nôtre. Pourtant, force est de constater que votre action depuis 4 ans est loin d'être exemplaire. Vous n'êtes pas présents aux commissions, vous passez votre temps sur les réseaux sociaux à énumérer des problématiques qui n'ont ni queue ni tête, vous ne participez pas aux débats, comme ce soir et pourtant j'ai en tête la parole de Madame HEURTAUT en juin 2020, qui parlait d'une opposition constructive, éclairée. J'ai des doutes encore ce soir sur cette opposition constructive et éclairée.

Pour conclure, il y a 10 ans, lorsque j'avais fait la campagne d'un député en région Parisienne, il m'avait donné un conseil : Morgan, la crédibilité d'un élu passe par des actes et non par les mots ou les postures. J'aimerais que certains élus de l'opposition en fassent de même ce soir. Merci

Nadège DOSBA, expose que :

Le Conseil Municipal,

Vu la tenue de la commission « Finances – Budget » en date du 25 mars 2024 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2312-1, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

Considérant qu'en vertu de la disposition précitée, « dans les communes de 3 500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un Rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au Conseil

Municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur (...). Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique » ;

Considérant que cette obligation concerne, de fait, la commune de Salles ;

Considérant la lecture donnée en séance du Conseil Municipal par Nadège DOSBA, 1^{ère} Adjointe, du Rapport d'Orientations Budgétaires 2024 (ROB), des engagements pluriannuels envisagés et des orientations constatées et à venir de la structure budgétaire communale.

Après en avoir débattu, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires relatif à l'exercice 2024, sur la base du Rapport annexé à la présente délibération ;
- **DIT** que la présente délibération ainsi que le Rapport annexé, seront transmis à Monsieur le Sous-Préfet d'Arcachon ;
- **PRÉCISE** qu'il sera également publié en vue d'assurer l'information des administrés.

Il est pris acte de la tenue du Débat des Orientations Budgétaires 2024.

Délibération n°2024-10 – Commune – Vote du Compte de Gestion 2024.

Françoise VELAZCO, expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles D.2343-2 et suivants ;
Vu la Commission Communale « Finances – Budget » qui s'est réunie le 25 mars 2024 ;

Considérant que le Compte de Gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil Municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du Maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal (arrêt du Conseil d'Etat, 3 nov. 1989, n°65013) ;

Considérant, ci-dessous présentés, les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du Compte de Gestion 2023 de la commune de Salles dressé par la Cheffe du SGC de Belin-Béliet et Biganos :

Section de fonctionnement		Exercice réalisé	Rattachement	Total
	Dépenses	9 766 347,71	217 416,36	9 983 764,07
	Recettes	9 829 530,69	166 110,85	9 995 641,54
	Résultat N	63 182,98	- 51 305,51	11 877,47
	Excédent N-1 reporté	1 031 629,79		1 031 629,79
	Résultat	1 094 812,77	- 51 305,51	1 043 507,26
Section d'investissement		Exercice réalisé	RàR	Total
	Dépenses	3 948 427,52	1 261 619,68	5 210 047,20
	Recettes	2 066 878,17	658 011,21	2 724 889,38

	Résultat N	- 1 881 549,35	- 603 608,47	- 2 485 157,82
	Excédent N-1 reporté	2 704 352,97		2 704 352,97
	Résultat	822 803,62	- 603 608,47	219 195,15

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCLARE** que le Compte de Gestion de la commune de Salles, dressé pour l'exercice 2023 par Madame la Cheffe du SGC de Belin-Béliet et Biganos, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;
- **APPROUVE** le Compte de Gestion de la commune de Salles pour l'exercice 2023.

Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ.

Délibération n°2024-11 – Commune – Vote du Compte Administratif 2023.

Nadège DOSBA, expose que :

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.1612-12 et suivants, L.2121.14, L.2121-31 et D.2342-11 et suivants ;

Vu la Commission Communale « Finances – Budget » qui s'est réunie le 25 mars 2024 ;

Considérant, ci-dessous présentés, les résultats des sections de fonctionnement et d'investissement du Compte Administratif 2023 de la commune de Salles :

Section de fonctionnement		Exercice réalisé	Rattachement	Total
	Dépenses	9 766 347,71	217 416,36	9 983 764,07
	Recettes	9 829 530,69	166 110,85	9 995 641,54
	Résultat N	63 182,98	- 51 305,51	11 877,47
	Excédent N-1 reporté	1 031 629,79		1 031 629,79
	Résultat	1 094 812,77	- 51 305,51	1 043 507,26
Section d'investissement		Exercice réalisé	RàR	Total
	Dépenses	3 948 427,52	1 261 619,68	5 210 047,20
	Recettes	2 066 878,17	658 011,21	2 724 889,38
	Résultat N	- 1 881 549,35	- 603 608,47	- 2 485 157,82
	Excédent N-1 reporté	2 704 352,97		2 704 352,97
	Résultat	822 803,62	- 603 608,47	219 195,15

Considérant que le Compte Administratif 2023 est en concordance avec les résultats du Compte de Gestion 2023, dressé par la Cheffe du SGC de Belin-Béliet et Biganos, qui viennent d'être approuvés ;

Considérant par ailleurs que selon l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales, « le Conseil Municipal est présidé par le Maire et, à défaut, par celui qui le remplace. Dans les séances où le Compte Administratif du Maire est débattu, le Conseil

Municipal élit son Président. Dans ce cas, le Maire peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion mais, il doit se retirer au moment du vote ».

Considérant qu'il s'agira dès lors de procéder à l'élection du Président de séance pour la présente question à l'ordre du jour ; l'adoption du Compte Administratif devant se faire en dehors de la présence de Nadège DOSBA, 1^{ère} Adjointe, remplaçant le Maire absent.

Considérant que le vote sera proposé à main levée en conformité avec les dispositions de l'article L.2121-21 du Code général des collectivités territoriales.

Compte tenu des éléments exposés et hors de la présence de Nadège DOSBA, 1^{ère} Adjointe ;

Après en avoir délibéré, il est proposé au Conseil Municipal :

- **ORGANISE** le vote à main levée ;
- **ÉLIT** Monsieur Morgan BOUTET en qualité de Président de séance pour la présente délibération relative au vote du Compte Administratif 2023 ;
- **APPROUVE** le Compte Administratif de la commune de Salles, pour l'exercice 2023, tel que présenté ci-dessus.

Délibération adoptée à L'UNANIMITÉ.

Questions écrites :

De Tristan Pauc lu par Nadège DOSBA :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

La vidéoprotection est très attendue par nos administrés dans la mesure où notre commune n'est pas à l'abri de faits de petite délinquance qui perturbent la tranquillité de tous. C'est un outil visible et concret qui rassure. Vous annonciez en communications diverses lors du conseil municipal du 2 octobre 2023, il y a donc 6 mois déjà, que vous rencontriez quelques soucis pour la déployer dans la Ville et que vous alliez déposer un dossier en préfecture. Parallèlement, vous avez passé une convention avec la société Leasing Protect pour la mise en place de 2 caméras de vidéoprotection en location pour un prix de 6 000 euros à l'année, somme augmentée de frais d'installation pour 720 € TTC. Cette prestation concerne l'installation de 2 caméras, une sur la route du Martinet et l'autre située à proximité du gymnase. Une convention qui a pris effet, le 1er octobre dernier. Très sincèrement, je ne vois pas trop la cohérence de la démarche d'ensemble.

Vous déclariez à cette occasion que nous aurions plus d'informations lors de la prochaine commission urbanisme et sécurité. Un point a-t-il été fait comme annoncé ? Quand bien même il eût été le cas, vous n'ignorez pas d'une part que tous les élus ne font pas partie de cette commission, d'autre part, qu'un compte-rendu n'est pas réalisé systématiquement dans ce prolongement.

Dans ces circonstances, permettez-moi dès lors de vous poser quelques questions.

- 1) Pourquoi passer par de la location qui peut au final s'avérer très coûteuse ?
- 2) Quelle est l'efficacité réelle d'une telle prestation a minima alors que nous savons bien que la priorité se situe plutôt aux entrées de Ville ?
- 3) Qu'est-ce qui a conduit à retenir prioritairement ces 2 points qui sont aussi très proches l'un de l'autre ?

- 4) Les caméras susvisées sont-elles aujourd'hui opérationnelles ?
- 5) Où en êtes-vous à ce jour sur ce dossier et quels sont les délais dans lesquels vous pouvez vous engager ?

Je vous remercie par avance des réponses que vous apporterez sur un sujet dont je sais qu'il est complexe tant sur le plan technique que sur le plan pratique, logistique et de protection des données.

Nadège DOSBA :

Lors des vœux de janvier 2023, Monsieur le Maire avais annoncé un travail sur la future implantation d'un système de vidéoprotection qui donnera surtout aux forces de gendarmerie un outil efficace dans la résolution de certains faits délictueux sur le territoire. **Ce n'est en aucun cas un outil fait pour rassurer.**

Vous confondez avec la vidéosurveillance, ce que nous nous refusons toujours à déployer car cela peut avoir des effets très pervers. On a tous vu ce que pouvait donner l'utilisation de la vidéosurveillance dans les locaux de la mairie lors de la précédente mandature et franchement nous sommes heureux de l'avoir supprimé, les personnels également.

Les 4 caméras en cours d'implantation, pas 2, font partie du schéma déposé en préfecture et qui en comprendra à terme 12 à différents points stratégiques de la commune.

2 caméras sont situées sur le rondpoint du collège pour une vision à 360°, une sur le pignon de l'école primaire rive gauche et la dernière au rondpoint du gemmeur.

Le choix d'avoir commencé par ce secteur tient au fait que nous avons eu de multiples dégradations dans les locaux de l'école primaire et qu'il convenait d'y mettre fin sachant que ces points étaient identifiés dans le schéma général. Nous avons donc juste anticipé leur installation dans la mesure où l'éclairage public disposait d'une alimentation 24h sur ces zones.

Le déploiement se poursuivra au fur et à mesure que les éclairages publics sur les lieux référencés seront équipés en alimentation 24h par la société Eiffage.

Le choix entre l'achat et la location est le même que celui pour les véhicules. Dans le cas présent, nous avons préféré une solution incluant matériel, installation et maintenance avec un loyer fixe plutôt qu'un achat et des frais de maintenance annuels. La différence entre les 2 solutions sur 5 ans n'était pas si flagrante que cela.

Sur l'opérationnalité du système, je ne dirais rien mais on ne paie que pour ce qui fonctionne.

De Tristan Pauc lu par Nadège DOSBA :

Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les élus,

Nous apprenons au moyen d'un article paru dans le Sud-Ouest du 12 mars l'annonce par la Direction académique des services de l'éducation nationale la fermeture de 8 classes sur le territoire du Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre dont une concerne directement notre commune, en l'espèce l'école Rive Gauche. C'est donc un retour de deux années en arrière qui nous attend. En effet, nous n'avions pu éviter la fermeture d'une classe pour la rentrée 2022-2023,

nous nous étions réjouis de voir l'année passée qu'elle ouvrait de nouveau pour la voir disparaître dans le cadre de la prochaine rentrée 2024-2025.

Si l'on met de côté la modernisation de nos écoles partout sur l'ensemble du territoire grâce à la compétence de nos EPCI, Cobas, Coban et communauté de communes du Val-de-l'Eyre qui permettent d'offrir à nos enfants les meilleures conditions d'accueil et d'apprentissage, certains pourraient y voir en quelque sorte un paradoxe alors que nos établissements scolaires perdent chaque année qui passe des effectifs.

La problématique n'est pas nouvelle, nous la connaissons : le Bassin est très attractif, ce qui se traduit par une hausse importante et continue de nouveaux habitants mais ces nouveaux flux concernent plutôt des populations vieillissantes avec trop peu d'enfants. Il est admis qu'au vu des prix exorbitants et du manque de logements, les familles avec enfants ne peuvent pas s'y installer. Il y a une certaine prise de conscience chez nos élus que le manque de logements sociaux serait une des causes principales de cette anomalie. Il serait sans doute intéressant d'avoir un aperçu de la composition des foyers qui occupent des logements sociaux pour se prononcer sans ambiguïté. Pourtant malgré les efforts entrepris ici ou là dans ce domaine, la situation n'évolue pas, bien au contraire, ce qui tendrait à montrer que ce n'est pas seulement de ce côté qu'il faut aller chercher des solutions. Ajoutons, en outre, une autre donnée préoccupante qui est l'effondrement des naissances ces dernières années. Voilà pour le tableau dressé très sommairement.

En attendant, comme il est indiqué dans ledit article, cette préconisation n'est pas définitive. Traduire, nous pouvons encore tenter d'infléchir la décision ministérielle.

Aussi, dans ces conditions, je vous demande de bien vouloir nous préciser qu'entendez-vous, dans l'immédiat, entreprendre comme action en vue de sauver cette classe.

Je vous remercie par avance de votre réponse.

Nadège DOSBA :

La baisse de la population scolaire est d'abord liée à l'absence pendant de nombreuses années de volonté politique à construire du logement à loyer adapté pour permettre à de jeunes familles de s'installer ou encore à nos jeunes de rester dans nos communes et d'y fonder un foyer.

Avec cette politique sans vision, on a laissé nos territoires aux mains de promoteurs toujours plus avides à s'enrichir. Cela é entrainé une flambée des prix de l'immobilier et donc l'accueil d'une population souvent plus âgée, plus aisée et sans jeunes enfants.

Je constate d'ailleurs comme vous que l'ensemble des maires du pays Barval, excepté peut-être celui de la ville d'Arcachon, prennent conscience de cette problématique et ont affiché des objectifs ambitieux de production de logements à loyer adaptés dans le cadre du SCOT.

C'est un problème pour nos écoles mais c'est également un problème pour les entreprises qui rechignent à s'installer sur nos territoires ou qui peinent à recruter tant le logement pour la main d'œuvre nécessaire à leur fonctionnement rencontre des difficultés pour se loger.

Voilà à quoi mène une idéologie sans vision poursuivie pendant de nombreuses années.

Dans le cadre des échanges réguliers avec l'inspectrice de la circonscription, nous avons appris que la fermeture de 2 classes étaient envisagées sur la commune, comme c'est le cas malheureusement en de nombreux points du pays Barval.

Un travail a été fait pour éviter qu'une classe à l'école Octave Cazauvieilh soit annoncée en fermeture car nous avons justement pu justifier de l'arrivée de nouvelles familles dans les logements de la rue Va-aux-champs et dans les premiers lots de Badet réservés aux militaires.

Sur l'école primaire rive gauche, nous n'avions aucun élément objectif à apporter à la baisse des effectifs même si différents projets sont en cours dans le secteur. Toutefois, les inscriptions en cours font état d'une remontée sensible des effectifs et la fermeture de cette classe entrainera des sureffectifs sur un des cycles, ce qui est incompatible avec un enseignement de qualité.

Une fermeture à nouveau sur cette école, deux en trois ans, mettrait également à mal le travail d'une équipe pédagogique motivée et impliquée pour les enfants.

C'est sur ces différents points que nous mènerons notre défense pour éviter la confirmation de cette fermeture à la rentrée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.

Publié le : 16 avril 2024.

Le Secrétaire de séance,

Patrick ANTIGNY

Par délégation du Maire

La 1^{ère} Adjointe

Nadège DOSBA

